Résumé des questions spécifiques

DDA Physical Ethereum ETP (ISIN: DE000A3GTML1)

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

L'Émetteur DDA ETP AG, Aeulestrasse 74, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein, num. de tél. +49 69 58 99 66 80, (LEI 529900RM243OV5SVNL95) émet des DDA Physical Ethereum ETP (ISIN: DE000A3GTML1) sur la base d'un Prospectus de Base daté du 22.11.2021, 21.11.2022 et 21.11.2023 (prolongation) conjointement avec les Conditions Finales spécifiques à l'émission de l'DDA Physical Ethereum ETP. Ce résumé est spécifique à l'émission de l'DDA Physical Ethereum ETP.

Le Prospectus de Base a été approuvé par le Finanzmarktaufsicht Liechtenstein, Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz (info@fma-li.li) le 22.11.2021, 21.11.2022 et 21.11.2023 (prolongation). Les Conditions Définitives relatives à DDA Physical Ethereum ETP et ce résumé spécifique à cette émission ont été déposés auprès de la FMA le 01.12.2021 / 21.11.2022 et 21.11.2023.

Ce résumé contient une description des principales caractéristiques et des risques liés à l'Émetteur, au titre offert et aux contreparties. Le résumé doit toujours être lu conjointement avec le Prospectus de Base (tel que complété) et les Conditions Définitives. Un examen approfondi du Prospectus de Base complet et des Conditions Définitives est donc recommandé avant toute décision d'achat ou de souscription à l'DDA Physical Ethereum ETP. Les investisseurs doivent considérer qu'ils sont sur le point d'investir dans un produit financier complexe et difficile à comprendre et qui comporte le risque que les investisseurs perdent tout ou partie du capital investi. L'Émetteur rappelle que dans le cas où des actions seraient intentées devant un tribunal sur la base des informations contenues dans le Prospectus de Base, les Conditions Définitives ou le présent résumé, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu du droit national des États Membres, avoir à supporter les coûts de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives (y compris le résumé spécifique à l'émission) avant le début de la procédure. En outre, l'Émetteur souligne que l'Émetteur DDA ETP AG, qui a déposé le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, peut être tenu pour responsable dans le cas où le résumé est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec le Prospectus de Base ou les Conditions Définitives ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec le Prospectus de Base ou les Conditions Définitives, les informations clés afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les titres.

B. INFORMATIONS CLES SUR L'ÉMETTEUR

L'Émetteur DDA ETP AG, (LEI 529900RM243OV5SVNL95) est une société anonyme (Aktiengesellschaft) établie au Liechtenstein et soumise aux lois de la Principauté du Liechtenstein. Le siège social de la société est situé à Landstrasse 36, 9495 Triesen, Liechtenstein. La société a été inscrite au registre public du Liechtenstein le 28.07.2021 sous le numéro de registre FL-0002.663.919.3.

L'Émetteur a été créé en tant que véhicule à vocation spéciale dans le seul but d'émettre des produits négociés en bourse avec garantie.

L'unique actionnaire de l'Émetteur est DDA Europe GmbH, qui est à son tour détenu par Deutsche Digital Assets GmbH. Le tableau ci-dessous présente les principaux actionnaires de la Holding détenant une participation supérieure à 10 pour cent à la date du présent Prospectus de Base:

Deutsche Digital Assets GmbH	
Actionnaire	**Actions détenues (en pour cent)**
Max Lautenschläger Beteiligungs GmbH	29.5%
FinLab AG	17.9%
Patrick Alan Lowry	10%
Samara Asset Group plc	8.9%

Les membres du Conseil d'administration sont M. Dominik Poiger, M. Alexander Baker, James Inglis et M. Arno Sprenger. Le commissaire aux comptes de la société est BDO (Liechtenstein) AG, Wuhrstrasse 14, 9490 Vaduz, Liechtenstein.

Quelles sont les principales informations financières concernant l'Émetteur?

31.12.2022 (audited)	**in EUR**
Bénéfice / perte d'exploitation	(214,631)
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins la trésorerie au 31.12.2022)	526,271
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	(211,218)
Flusso di cassa netto da attività di finanziamento	358,210
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	1,967

30.06.2023 (unaudited)	**in EUR**
Bénéfice / perte d'exploitation	(46,981)
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins la trésorerie au 30.06.2023)	1,258,877

Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	(120,921)
Flusso di cassa netto da attività di finanziamento	86,273
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	6,761

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Émetteur?

L'Émetteur n'a pas d'historique long et complet.
L'Émetteur a été créé par une résolution des actionnaires fondateurs en date du 23.07.2021 et a été inscrit au registre du commerce de l'Amt für Justiz du Liechtenstein le 28 juillet 2021. En raison d'une période d'existence si courte, l'Émetteur ne dispose pas d'un historique long et complet d'exploitation réussie de l'activité commerciale décrite dans le présent document. Il ne peut être garanti que les activités commerciales prévues seront couronnées de succès à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la situation financière de l'Émetteur. Il existe donc un risque que l'Émetteur ne réussisse pas à émettre les Billets et qu'il ne fasse pas de bénéfices, bien que ce soit son objectif. Si l'Émetteur ne réussit pas à émettre des titres, il peut cesser ses activités en tant qu'Émetteur ou devenir insolvable. Bien que l'Émetteur déploie des efforts raisonnables pour développer son activité, rien ne garantit que les activités commerciales prévues soient couronnées de succès à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et la situation financière de l'Émetteur.

Risques liés à l'objectif commercial limité de l'Émetteur
Les activités commerciales de l'Émetteur se concentrent sur l'émission de billets liés à une Crypto-monnaie ou à des Crypto-monnaies composant le Panier. L'Émetteur n'exercera aucune autre activité que l'émission de billets qui sont garantis par des Crypto-monnaies ou des Paniers de Crypto-monnaies et autres actifs numériques. En raison de cet objectif commercial limité, l'Émetteur est exposé au risque que la Crypto-monnaie sous-jacente ou les crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier ne connaissent pas de succès ou connaissent un succès moindre (ces risques sont décrits plus en détail sous le titre « . Risques liés à la Crypto-monnaie sous-jacente ou aux Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier » ci-dessous) à l'avenir et l'Émetteur ne peut pas s'adapter à ces changements de circonstances. En raison de cet objectif commercial limité, l'Émetteur pourrait alors ne pas réussir à exercer son activité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et la situation financière de l'Émetteur.

C. INFORMATIONS CLÉS SUR LES NOTES

Quelles sont les principales caractéristiques des titres?
Les DDA Physical Ethereum ETP (ISIN: DE000A3GTML1) sont des billets au porteur émis sans valeur nominale à un Prix d'Émission Initial de 0.001 ETH le 01.12.2021 (la Date d'Émission de la Série). Le nombre total d'DDA Physical Ethereum ETP émis est de 5,000,000,000.

Les Billets ne peuvent être souscrits que par des Participants Autorisés désignés, les investisseurs peuvent acheter et rembourser les Billets par l'intermédiaire de ces Participants Autorisés désignés en USD ou en Crypto-monnaies et selon l'offre des Participants Autorisés. La monnaie de référence est le dollar américain (USD). Chaque Billet représente le droit du Titulaire d'exiger de l'Émetteur (a) le « Droit aux Crypto-monnaies » ou (b) le Prix de Référence en USD. Les obligations au titre des Billets constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et garanties de l'Émetteur, de rang égal entre elles et toutes les autres obligations garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Les Billets sont librement cessibles.

Droits attachés aux Titres
Les Billets sont perpétuels et n'ont pas de date d'échéance fixe. Les Billets ne comportent pas d'intérêt.

Rachat obligatoire par l'Émetteur
L'Émetteur peut, à tout moment et pour des raisons qu'il juge importantes (telles que l'entrée en vigueur de nouvelles lois ou réglementations exigeant de l'Émetteur l'obtention d'une licence ; des prestataires de services cessent de fournir des services essentiels pour les Billets et l'Émetteur ne parvient pas à trouver un remplaçant, etc.), résilier les Billets (à l'exception des Billets dont le remboursement a déjà été demandé par le Titulaire par avis de résiliation) en totalité, mais pas en partie, en publiant un avis de remboursement sur le site Internet de l'Émetteur www.deutschedigitalassets.com/.

Option de vente du Titulaire
Chaque Titulaire a le droit de demander à l'Émetteur de rembourser les Billets lors de l'exercice d'une Option de Vente directement auprès de l'Émetteur ou par l'intermédiaire d'un Participant Autorisé.
Procédure de résiliation et de remboursement des Billets

Dans le cas d'une résiliation par l'Émetteur ou de l'exercice de l'option de vente d'un Titulaire de Billets, les Titulaires de Billets sont tenus de (i) soumettre un Formulaire de Remboursement Obligatoire ou un Formulaire d'Exercice de l'Option de Vente tel que publié sur le site Internet des Émetteurs et tout autre document demandé dans ce formulaire pour la vérification de l'identité du Titulaire de Billets à l'Émetteur et de (ii) transférer leurs Billets sur le Compte d'Émission (spécifié dans le formulaire) sans frais et de le faire dans les 21 jours suivant la publication de l'Avis de Remboursement par l'Émetteur ou le dépôt du Formulaire d'Exercice de l'Option de Vente par le Titulaire de Billets. À défaut de réception de la documentation ou des Billets, l'Émetteur considérera ces Titulaires comme empêchés de recevoir des unités de la ou des Crypto-monnaie(s) sous-jacente(s) (dans le cas d'un Panier) et remboursera les Billets en USD.

Les Billets sont remboursés en ETH à un montant d'ETH correspondant au Droit aux Crypto-monnaies ou en USD à un montant correspondant au Prix de Référence en USD.

« Droit aux Crypto-monnaies » désigne, à tout Jour ouvrable, la créance d'un Titulaire de Billets à l'encontre de l'Émetteur pour la livraison d'un nombre d'unités ETH par Billet (moins les frais) tel que calculé par l'Émetteur à sa seule discrétion conformément à la formule suivante:

$$CE = ICE \times (1-DER)^n$$

Où:
« CE » signifie « Cryptocurrency Entitlement » (Droit aux Crypto-monnaies);
« ICE » signifie « Initial Cryptocurrency Entitlement » (Droit Initial aux Crypto-monnaies);
« DER » signifie Diminishing Entitlement Rate (Taux de Droit Décroissant); et
« n » signifie nombre de jours/365.

Si un Titulaire de Billets est empêché de recevoir de l'ETH, notamment en raison de dispositions réglementaires qui lui sont applicables, les Billets peuvent être remboursés en USD pour un montant égal au Prix de Référence en USD. Le Prix de Référence en USD pour le Billet est, à la date de détermination pertinente, le prix en USD par Crypto-monnaie ou par Composants de Crypto-monnaie d'un Panier multiplié par le droit en Crypto-monnaie selon l'indice CMBI Ethereum Index, publié chaque jour ouvrable à 16h00, heure du Royaume-Uni. Les Titulaires de Billets doivent savoir que le Droit aux Crypto-monnaies est limité aux Actifs de la Série de Billets respective et que le Prix de Référence en USD sera uniquement calculé en fonction des Actifs de la Série de Billets respective.

Résiliation et rachat extraordinaires en cas de défaillance

Les Billets prévoient des cas de défaut permettant à chaque Titulaire de Billets de demander le remboursement immédiat de leur montant principal en cas de résiliation extraordinaire. Ces cas de défaut comprennent le manquement de l'Émetteur à exécuter dûment une obligation découlant des Billets, l'annonce par l'Émetteur qu'il n'est pas en mesure de faire face à ses obligations financières ou qu'il cesse ses paiements de manière générale, l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre de l'Émetteur ou la mise en liquidation de l'Émetteur (sauf dans le cadre d'une fusion ou d'une autre forme de regroupement avec une autre société).

Titre

En tant que garantie permanente pour le paiement et l'acquittement des obligations de l'Émetteur envers les Titulaires de Billets en vertu des Billets, l'Émetteur donne en gage en faveur des Titulaires de Billets au Fiduciaire des Billets (i) tous ses droits, présents et futurs, en particulier les demandes de livraison, concernant les ETH déposés par l'Émetteur auprès du dépositaire sur ses comptes de dépôt (Portefeuilles) et (ii) les demandes concernant les Billets détenus par l'Émetteur (le Titre).

Les Titulaires de Billets doivent être conscients que les actifs que l'Émetteur a obtenus en tant que produit de l'émission d'une Série de Billets, y compris les produits qui en découlent (les « Actifs de la Série ») seront détenus séparément des Actifs de la Série et de tous les produits qui en découlent d'une autre Série de Billets et séparés des propres actifs de l'Émetteur. En ce qui concerne les créances des Titulaires de Billets en vertu du présent Prospectus de Base et des Conditions Définitives, les Titulaires de Billets ne pourront avoir recours qu'aux Actifs de la Série relatifs à cette Série de Billets et non aux Actifs de la Série d'une autre Série de Billets ou à tout autre actif de l'Émetteur. Si, après la réalisation intégrale des Actifs de la Série (que ce soit par voie de liquidation ou d'exécution) et l'application des sommes en espèces disponibles comme prévu par le Cryptocurrency Security Agreement et le Security Trustee Agreement, selon le cas, toute créance impayée à l'encontre de l'Émetteur, qu'elle soit garantie ou non, reste impayée, alors cette créance impayée sera éteinte et aucune dette ne sera due par l'Émetteur ou toute autre partie au présent Programme à ce titre.

Où les titres seront-ils négociés?

Les demandes seront faites par l'Émetteur et l'Agent de Cotation pour l'admission à la négociation des Billets à la Deutsche Börse Xetra, SIX Swiss Exchange, Euronext Paris et Euronext Amsterdam. L'Émetteur peut décider d'inscrire les Billets sur ces autres marchés réglementés ou sur d'autres marchés réglementés et/ou d'organiser la négociation des Billets sur des systèmes multilatéraux de négociation, des systèmes de négociation organisés ou par l'intermédiaire d'internalisateurs systématiques, le tout au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres?

Risques liés à la nature et aux modalités d'une Série de Billets

Obligations à recours limité

Les Titulaires de Billets n'auront de recours que sur les Actifs de la Série au titre d'une Série de Billets, sous réserve de la garantie prévue par les termes de l'Accord de Sécurité sur les Crypto-monnaies et non sur tout autre actif de l'Émetteur. Si, après la distribution ou la réalisation intégrale des Actifs de la Série (que ce soit par voie de vente, de liquidation ou autrement) et l'affectation des liquidités disponibles conformément aux ordres de priorité applicables et au Cryptocurrencies Security Agreement, une réclamation impayée contre l'Émetteur à l'égard des Actifs de la Série demeure impayée, alors cette réclamation impayée sera éteinte et aucune dette, responsabilité ou obligation ne sera due par l'Émetteur à cet égard. Après une telle extinction, aucune des Parties aux Séries, les Titulaires de Billets de toute Série concernée ou toute autre personne agissant pour le compte de l'une d'entre elles ou toute autre personne agissant pour le compte de l'une d'entre elles n'aura le droit d'entreprendre d'autres démarches à l'encontre de l'Émetteur ou de l'un de ses dirigeants, actionnaires, prestataires de services aux entreprises ou administrateurs afin de recouvrer toute autre somme au titre de la créance éteinte et aucune dette, responsabilité ou obligation ne sera due à ces personnes par l'Émetteur au titre de cette autre somme.

Aucun Organisme de Placement Collectif

Les Billets émis en relation avec les Produits dans le cadre du Programme sont des instruments financiers dérivés (titres de créance) conformément au Droit Allemand. Les Produits ne constituent pas des organismes de placement collectif au sens du § 1 Abs. 1 S. 1 du Code Allemand des Investissements (Kapitalanlagegesetzbuch - KAGB) ou de la Loi Liechtensteinoise sur les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (UCITSG), de la Loi Liechtensteinoise sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (AIFMG) ou de la Loi Liechtensteinoise sur les Organismes de Placement (IUG). Par conséquent, les titulaires de ces Produits ne bénéficient pas de la protection spécifique des Investisseurs prévue par les lois régissant les organismes de placement collectif. L'Émetteur n'est pas et ne sera pas réglementé ou supervisé par la FMA du Liechtenstein ou tout autre régulateur en raison de l'émission des Produits.

Risque de dépendance à l'égard des bourses de crypto-monnaies en cas d'empêchement du Titulaire de Billets de recevoir des Crypto-monnaies

Si un Titulaire de Billets est empêché de recevoir la Crypto-monnaie sous-jacente concernée ou l'une ou l'ensemble des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier pour des raisons juridiques, notamment en raison de dispositions réglementaires qui lui sont applicables et en raison du fait que la Série de Billets est remboursée en USD, les Titulaires de Titres sont confrontés au risque que les Billets ne puissent pas être remboursés en USD et les Titulaires de Billets ne disposent d'aucun mécanisme pour monétiser les Billets (à l'exception de la vente des Billets contre une monnaie fiduciaire (par exemple USD ou Euro) sur le marché secondaire, si un marché liquide existe).

L'Émetteur est autorisé à tout moment à effectuer un remboursement obligatoire si certains événements spécifiés dans les Conditions Générales se produisent.

L'Émetteur peut à tout moment, à sa seule et absolue discrétion, choisir de résilier et de rembourser tous les Billets, mais pas certains, à leur Droit aux Crypto-monnaies en cas de survenance de certains événements tels que spécifiés plus en détail dans les Conditions Générales (le « Remboursement Obligatoire »). Dans l'exercice de cette discrétion, l'Émetteur n'est pas tenu de prendre en compte les intérêts des Titulaires de Billets, et les Titulaires de Billets peuvent recevoir moins, ou substantiellement moins, que leur investissement initial. L'Émetteur doit faire un préavis de Remboursement Obligatoire, mais il existe un risque que l'Émetteur ne fasse pas ce préavis, ou qu'il ne soit pas reçu par tous les Titulaires, ce qui peut avoir pour conséquence que certains ou tous les Titulaires ne vendent pas les Billets ou n'exercent pas leurs droits d'Option de Vente avant le Remboursement Obligatoire. Le Prix de Remboursement Obligatoire des Billets remboursés en USD peut être inférieur ou substantiellement inférieur au prix équivalent de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier, car l'Émetteur tentera de vendre la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier et tous les risques liés aux Crypto-monnaies sous-jacentes concernées s'appliquent. En outre, si l'Émetteur ne parvient pas à réaliser la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le panier en utilisant la Procédure d'enchères de Crypto-monnaie, il est autorisé à utiliser toute autre procédure raisonnable pour vendre les participations dans la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier, et il existe un risque que ces procédures aboutissent à la vente de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le panier à un prix inférieur ou sensiblement inférieur au minimum stipulé par la Procédure d'enchères de Crypto-monnaie.

En outre, le rachat obligatoire peut entraîner la cession effective des Billets à des fins fiscales par certains ou tous les Titulaires de Billets à une date antérieure à celle prévue ou anticipée, ce qui peut entraîner un traitement fiscal moins avantageux d'un investissement dans les Billets pour ces Titulaires de Billets que celui qui serait disponible si l'investissement était maintenu pendant une période plus longue.

Risques liés à la sécurité des Billets

La Sécurité accordée pour garantir une Série de Billets peut être inapplicable ou l'exécution de la Sécurité peut être retardée.

L'Émetteur s'est engagé à ce qu'un montant en Crypto-monnaie sous-jacente ou Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier égal ou supérieur au Montant des Obligations Garanties (c'est-à-dire la somme de l'Encours, du Montant des Obligations Garanties d'Option de Vente et du Montant des Obligations Garanties de Règlement) soit toujours déposé auprès du Dépositaire, et a mis en gage cette Crypto-monnaie sous-jacente ou ces Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier en faveur des Titulaires de Billets en tant que Garantie de la dette de l'Émetteur envers les Titulaires de Billets. Ces dispositifs de sécurité peuvent ne pas être suffisants pour protéger les Titulaires en cas de faillite ou de liquidation de l'Émetteur ou du Dépositaire pour diverses raisons. Il existe un risque juridique que la Sécurité relative à la ou aux crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier ne soit pas exécutoire étant donné qu'il s'agit d'une crypto-monnaie et qu'il pourrait y avoir des incertitudes sur la manière de réaliser cette Sécurité ou des changements dans la législation. En outre, l'exécution de la Sécurité peut être retardée.

Risque de crédit.
L'Émetteur sera exposé au risque de crédit des institutions dépositaires auprès desquelles il détient la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier. Le risque de crédit, dans ce cas, est le risque que le Dépositaire détenant la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier ne respecte pas une obligation ou un engagement envers l'Émetteur. La Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier est/sont maintenue(s) par le Dépositaire dans des comptes ségrégués, qui sont destinés à être protégés en cas d'insolvabilité du Dépositaire. Cependant, toute insolvabilité du Dépositaire peut entraîner un accès retardé à la Crypto-monnaie sous-jacente ou aux Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier fourni en tant que Sécurité. Dans une telle situation, les Titulaires de Billets peuvent être confrontés à une perte due à la fluctuation du prix des actifs.

Risques liés à la crypto-monnaie sous-jacente
Volatilité des prix de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier.
La valeur des Billets est affectée par le prix de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier - qui fluctue largement et est influencé par un certain nombre de facteurs. Le montant reçu par les Titulaires de Billets (i) lors du rachat des Billets en USD, dans le cas où un Titulaire de Billets est empêché de recevoir la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier pour des raisons juridiques, ou (ii) lors de la vente en bourse dépend de la performance de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le Panier.

Les prix des Crypto-monnaies fluctuent largement et, par exemple, peuvent être impactés par les facteurs suivants :
Événements politiques, économiques ou financiers mondiaux ou régionaux - les événements politiques, économiques et financiers mondiaux ou régionaux peuvent avoir un effet direct ou indirect sur le prix des Crypto-monnaies ;

Événements réglementaires ou déclarations des régulateurs - il n'y a pas de consensus concernant la réglementation des Crypto-monnaies et l'incertitude quant à leur statut juridique et fiscal et les réglementations des Crypto-monnaies continuent d'évoluer dans différentes juridictions du monde entier. Tout changement de réglementation dans une juridiction particulière peut avoir un impact sur l'offre et la demande dans cette juridiction spécifique et dans d'autres juridictions en raison du réseau mondial d'échanges de Crypto-monnaies, ainsi que des prix composites utilisés pour calculer la valeur sous-jacente de ces Crypto-monnaies (le cas échéant), car les sources de données couvrent plusieurs juridictions. Voir également « Risque politique sur le marché des Crypto-monnaies ».

Négociation d'investissement, couverture ou autres activités par un large éventail d'acteurs du marché qui peuvent avoir un impact sur le prix, l'offre et la demande de cryptoactifs - les marchés des cryptoactifs sont locaux, nationaux et internationaux et comprennent un éventail de plus en plus large de produits et de participants. Des transactions importantes peuvent avoir lieu sur n'importe quel système et plateforme, ou dans n'importe quelle région, avec des impacts ultérieurs sur d'autres systèmes, plateformes et régions.

Fourchettes dans les protocoles sous-jacents - Les Crypto-monnaies sous-jacentes sont toutes des projets open source. Par conséquent, toute personne peut proposer des perfectionnements ou des améliorations du code source d'un réseau par le biais d'une ou plusieurs mises à jour logicielles qui pourraient modifier les protocoles régissant le réseau et les propriétés de chaque Crypto-monnaie sous-jacente. Lorsqu'une modification est proposée et qu'une majorité d'utilisateurs et de mineurs y consent, le changement est mis en œuvre et le réseau reste ininterrompu. Toutefois, si moins de la majorité des utilisateurs et des mineurs consentent à la modification proposée, la conséquence pourrait être ce que l'on appelle un « fork » (c'est-à-dire un « fractionnement ») du réseau (et de la blockchain), une partie exécutant le logiciel pré-modifié et l'autre le logiciel modifié. L'effet d'un tel fork serait l'existence de deux versions du réseau fonctionnant en parallèle, et la création d'un nouvel actif numérique qui n'est pas interchangeable avec son prédécesseur. En outre, un fork pourrait être introduit par une faille logicielle non intentionnelle et non anticipée dans plusieurs versions de logiciels par ailleurs compatibles que les utilisateurs utilisent. Les circonstances de chaque fork sont uniques, et leur importance relative varie. Il n'est pas possible de prédire avec précision l'impact qu'un fork anticipé pourrait avoir en termes de prix, d'évaluation et de perturbation du marché. Les actifs nouvellement forkés, en particulier, peuvent avoir moins de liquidité que les actifs plus établis, ce qui entraîne un risque plus élevé. Voir également « Fractionnement d'une blockchain ».

Les perturbations des infrastructures ou des moyens par lesquels chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes est produite, distribuée et stockée, sont capables de provoquer des mouvements de prix substantiels en un court laps de temps - Les opérateurs d'infrastructures de Crypto-monnaies ou « mineurs » qui utilisent des ordinateurs pour résoudre des problèmes mathématiques afin de vérifier les transactions sont récompensés pour ces efforts par une offre accrue de ces Crypto-monnaies. Les ordinateurs qui constituent l'infrastructure soutenant chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes sont décentralisés et appartiennent à une combinaison de particuliers et de grandes entreprises. Si un sous-ensemble important du pool de chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes choisit de cesser ses activités, la fixation des prix, la liquidité et la capacité à effectuer des transactions dans chacune de ces Crypto-monnaies pourraient être limitées. Comme chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes est conçue pour disposer d'un pool d'approvisionnement fini d'unités de chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes, ce pool d'approvisionnement fini finira par être entièrement miné (c'est-à-dire la création de nouvelles unités de Crypto-monnaies par un processus mathématique prédéterminé au sein d'un réseau informatique) à un moment donné dans le futur. Cela rend le minage non durable puisque les récompenses des blocs ne seraient plus disponibles pour les mineurs, ce qui entraînerait une réduction du nombre de mineurs. Cela peut déclencher l'effondrement du réseau car aucun mineur ne voudra valider les blocs sans aucune incitation économique. En outre, comme les récompenses des blocs diminuent à un rythme qui a été intégré dans le réseau à sa création (en raison de l'offre limitée), les incitations économiques pour les mineurs de chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes peuvent ne pas être suffisantes pour compenser leurs coûts de validation des blocs, ce qui peut conduire les mineurs à passer à d'autres réseaux, ce qui ralentit la validation et l'utilisation des transactions. Cela peut avoir un impact négatif sur le prix de chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes. Les solutions de stockage, les bourses et les dépositaires pour chacune des Crypto-monnaies sous-jacentes sont d'autres infrastructures critiques qui peuvent être affectées négativement. Par exemple, le potentiel d'instabilité des bourses de Crypto-monnaies et la fermeture ou l'arrêt temporaire des bourses en raison d'une défaillance commerciale ou d'un logiciel malveillant pourraient avoir un impact sur la liquidité, la demande et l'offre de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le panier (et d'autres cryptoactifs). En outre, la volatilité du prix de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaies sous-jacentes composant le panier entraîne une augmentation des possibilités de spéculation et d'arbitrage, ce qui, à son tour, contribue aux fluctuations de prix.

Il peut être impossible d'exécuter des transactions sur la Crypto-monnaie sous-jacente ou les Crypto-monnaies sous-jacentes composant le panier au prix coté. Tout écart entre le prix coté et le prix d'exécution peut résulter de la disponibilité des actifs, de tout écart ou frais pertinent à la bourse ou des écarts de prix entre les bourses. Voir également le point « Les Billets sont soumis à des coûts et frais de transaction ».

Risques liés à l'admission des Billets au négoce

Les Billets n'ont pas de marché de négoce établi et un marché de négoce actif pour les Billets pourrait ne pas se développer.

Chaque Série de Billets représente une nouvelle émission de titres pour laquelle il n'existe actuellement aucun marché de négoce établi. Bien que l'Émetteur ait l'intention d'obtenir l'admission de la Série de Billets concernée au négoce à la Deutsche Börse Xetra, Euronext Paris, Euronext Amsterdam et SIX Swiss Exchange et qu'il puisse également demander à toute autre bourse de valeurs située dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen l'admission des Billets au négoce sur les marchés réglementés de cette bourse de valeurs, rien ne garantit qu'un marché pour la Série de Billets concernée se développera ou, s'il se développe, se maintiendra ou qu'il sera liquide, permettant ainsi aux investisseurs de vendre leurs Billets quand ils le souhaitent, ou à des prix qu'ils jugent acceptables ou à des prix attendus en raison d'un prix particulier de la Crypto-monnaie sous-jacente ou des Crypto-monnaie sous-jacentes composant le Panier.

Le risque spécifique est que les Titulaires de Billets ne soient pas en mesure de vendre les Billets facilement ou à des prix qui permettront aux investisseurs de réaliser leur rendement anticipé.

Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre?

Le montant total des Billets émis est de 5,000,000,000 Billets au prix d'émission initial de 0.001 ETH par Billet.

Offre au Public

Les Billets ne peuvent être souscrits que par des Participants Autorisés contre paiement en ETH. À la date du Prospectus, Flow Traders BV, Enigma Securities Ltd, Jane Street Financial Limited, Bluefin Europe LLP, Goldenberg Hehmeyer LLP et DRW Europe BV ont été désignés comme Participants Autorisés. La période d'offre devrait débuter le 01.12.2021 et sera ouverte jusqu'au 21.11.2024 (la date d'expiration du Prospectus) sous réserve d'une réduction de la période. Les autres investisseurs ne peuvent pas souscrire ou acheter les Billets directement auprès de l'Émetteur mais sont libres d'investir par l'intermédiaire de Participants Autorisés.

Conditions et détails techniques de l'Offre

L'offre n'est soumise à aucune condition ou limite de temps autre que la limite de temps résultant de la validité du Prospectus. Aucun montant minimum ou maximum de souscription n'a été spécifié, cependant les intermédiaires financiers (y compris les Participants Autorisés) offrant les Billets peuvent déterminer des montants minimum ou maximum de souscription lors de l'offre des Billets à leur seule et absolue discrétion. Les Billets seront livrés par inscription en compte par le biais du système de compensation et de ses banques teneuses de compte.

Méthode de détermination du Prix d'Émission

Si un investisseur souhaite acheter des Billets, les Participants Autorisés souscriront le nombre correspondant de Billets (Montant de la Souscription) à la Date de Souscription correspondante au Prix d'Émission correspondant par Billet et remettront ensuite ces Billets à l'investisseur.

À la Date d'Émission, le Prix d'Émission Initial sera de 0.001 ETH par Billet, c'est-à-dire que les Participants Autorisés achetant des Billets à l'Émetteur recevront un Billet pour chaque 0.001 ETH. Au fil du temps, le Prix d'Émission évolue en fonction des définitions et de la formule suivantes.

Prix d'Émission signifie un montant d'ETH par Billet égal au Facteur ETH qu'un Participant Autorisé, en tant que seul souscripteur des Billets, a le droit de recevoir à la Date de Souscription, calculé comme suit :

Facteur ETH = Prix d'Émission Initial *(1 - Commission)^N

Le Facteur ETH représente la diminution du droit en ETH due aux Frais des Billets (sous réserve de réduction par l'Émetteur).

Le Prix d'Émission Initial à la Date d'Émission de la Série est de 0.001 ETH.

La Commission se réfère à 0.95% (95 bps) par an accumulé quotidiennement par rapport aux ETH sous gestion et peut être ajustée par l'Émetteur à sa discrétion raisonnable (billiges Ermessen) et en considération de la pratique du marché des capitaux pertinent et en agissant de bonne foi en donnant un avis aux Titulaires.

N signifie le nombre de jours depuis la Date d'Émission divisé par 365 (act/365).

Jour ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont ouvertes pour les opérations générales à Francfort-sur-le-Main et où le système de compensation ainsi que toutes les parties pertinentes du système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel 2 (TARGET2) sont opérationnels pour effectuer des paiements.

Le Montant de la Souscription, c'est-à-dire la quantité d'ETH à transférer par un participant autorisé en échange d'un certain nombre de Billets, sera déterminé sur la base du Prix d'Émission sous-jacent à la Date de Souscription, le cas échéant.

Dépenses

Les coûts de cette Offre seront supportés par DDA Europe GmbH sur la base d'un accord de transfert de coûts avec l'Émetteur. Aucun produit de cette émission ne sera utilisé pour couvrir les coûts de cette Offre.

Commission à la charge du Titulaire

L'Émetteur facturera une Commission annuelle de 0.95% (95 bps), calculée quotidiennement sur le montant total des Billets détenus par chaque Titulaire et libellés en ETH (ETH sous gestion). La Commission est incluse dans la définition du Prix d'Émission et du Prix de Remboursement et ne doit pas être déduite du droit en ETH tel que calculé dans la formule du Facteur ETH. Le Droit aux Crypto-monnaies (CE) sera diminué quotidiennement du pourcentage défini/365, c'est-à-dire que si un investisseur a un droit de 1 ETH aujourd'hui, après exactement 365 jours, son droit aura diminué à 0.9905 ETH.

L'Émetteur n'a aucune influence sur la question de savoir si et dans quelle mesure un participant autorisé respectif facturera des commissions supplémentaires. Ces commissions peuvent varier en fonction du Participant Autorisé.

Négoce

L'Émetteur a l'intention d'inscrire les Billets à la cotation à la Deutsche Börse Xetra, SIX Swiss Exchange, Euronext Paris et Euronext Amsterdam.

Pourquoi ce prospectus est-il produit ?

Raisons de l'offre ou de l'admission au négoce sur un marché réglementé

L'Émetteur a l'intention de réaliser des bénéfices en facturant une Commission annuelle de 0.95% (95 bps points de base), calculée quotidiennement sur le montant total des Billets achetés par chaque Titulaire et libellés en ETH (ETH sous gestion). La Commission sera gagnée en ETH pendant la période respective à partir des ETH sous gestion.

Par l'admission au négoce sur un marché réglementé, l'Émetteur souhaite donner aux investisseurs la possibilité non seulement de racheter des Billets par l'intermédiaire de Participants Autorisés vis-à-vis de l'Émetteur, mais aussi de négocier sur un marché.

Utilisation et montants nets estimés des produits

Dans le cadre du placement des Billets, l'Émetteur utilise le produit net pour augmenter le nombre d'ETH sous gestion.

Accord de Souscription

L'Émetteur n'a pas conclu de contrat de prise ferme.

Conflits d'intérêts importants relatifs à l'offre ou à l'admission au négoce

Il n'y a pas de conflits d'intérêts importants concernant l'offre ou l'admission au négoce.